

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 15 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DEVE 164 Avenant n° 3 au marché de travaux lot n° 7 de l'aménagement du parc Clichy Batignolles Martin Luther King (17^{ème}) - 2^{ème} tranche géographique.

M^{me} Fabienne GIBOUDEAUX, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'autoriser la signature d'un avenant n° 3 au marché de travaux lot n° 7 d'aménagement du parc Clichy Batignolles Martin Luther King (17^{ème}) - 2^{ème} tranche géographique ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 22 octobre 2010 ;

Vu l'avis du conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par Madame Fabienne GIBOUDEAUX, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Est autorisée la signature d'un avenant n° 3 au marché de travaux lot n° 7 de l'aménagement du parc Clichy Batignolles Martin Luther King (17^{ème}) - 2^{ème} tranche géographique.

Article 2 : La dépense correspondante est arrêtée à un montant forfaitaire de 213 672,83 euros TTC.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 23, article 2313, rubrique 823, du budget d'investissement de la Ville de Paris sous réserve de financement.